



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 12^e jour de décembre 2022

Sont présents(es) :

M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Anthony Mangione, conseiller no3
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;
M. Denis English, conseiller no6 ;

Sont aussi présents :

M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 novembre 2022

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de novembre 2022

5.2. Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie – Entente de service 2023

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 12 décembre 2022

6.2. Affectation des surplus

6.3. Programme d'aide à la voirie locale - projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

6.4. Remboursement au fonds de roulement

6.5. Embauches au poste de surveillant de patinoire pour la saison 2022-2023

6.6. Embauche au poste de pompier

6.7. Approbation des prévisions budgétaires 2023 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

6.8. Adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2023

6.9. Cotisation à la FQM

6.10. Rapport annuel pour la gestion contractuelle

6.11. Appel de financement à emploi d'été Canada 2022 – initiative ÉEC (expérience d'été Canada)

6.12. Fabrique Saint-Patrice – demande de don pour décorations de Noël

6.13. Fin d'emploi au sein du service des Loisirs

6.14. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour un agent de développement en loisirs avec la municipalité de Sainte-Clotilde

6.15. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour un responsable de la bibliothèque avec la municipalité de Sainte-Clotilde

6.16. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour un inspecteur municipal avec la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité du Village de Hemmingford

7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

7.1. Adoption du Règlement no 330 fixant la taxation 2023

7.2. Avis de motion du projet de Règlement no 254-8 relatif à rémunération des élus

7.3. Avis de motion du projet de règlement 303-1 amendant le règlement no 303 relatif aux permis et aux certificats

7.4. Avis de motion Projet de règlement no 331 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de novembre 2022

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de novembre 2022

9.2. Autorisation pour appel d'offres – travaux d'asphaltage sur divers secteurs pour l'année 2023

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

10.1. Demande d'aide financière de l'organisme le Club de patinage artistique de Napierville

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Louise Lussier **ET APPUYÉ PAR** Anthony Mangione que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 12 décembre 2022.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2022-12-215 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé et d'y ajouter les points suivants :

- 6.14. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour un agent de développement en loisirs avec la municipalité de Sainte-Clotilde
- 6.15. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour un responsable de la bibliothèque avec la municipalité de Sainte-Clotilde
- 6.16. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour un inspecteur municipal avec la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité du Village de Hemmingford

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)<	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2022-12-216 3.1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 novembre 2022**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 9 décembre 2022** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de novembre 2022

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de novembre 2022 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Alarme	3
Premier Répondant	9
Garde interne	25
Garde externe	30
Travaux caserne	0
Formation	4
Autre et bénévolat	0

Rés. : 2022-12-217 5.2. Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie – Entente de service 2023

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'entente de service avec L'Unité Communautaire de mesures d'Urgence Montérégie inc. ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER De conclure une nouvelle entente entre la municipalité et l'UCMCM pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 pour une cotisation annuelle d'un montant de 30 \$ par pompier jusqu'à concurrence de 450 \$ maximum.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2022-12-218 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 12 décembre 2022

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 12 décembre 2022 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés et à payer du mois de décembre soient acceptés au montant de 183 563,77 \$.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-219 6.2. Affectation des surplus

CONSIDÉRANT que les projections de l'exercice financier de l'année 2022 prévoient un excédent suite à l'extrapolation des revenus et dépenses au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose de surplus libre qu'elle souhaite affecter pour réalisation de projets futurs ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'affectation pour un montant de 515 800 \$ provenant des surplus libres pour l'exercice financier 2023 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Affectations des surplus 2023

50 000 \$	Accessibilité universelle pour personne en situation d'handicap
26 800 \$	Finalisation du parcours d'exercice
60 000 \$	Études et ingénierie pour nouveau développement
300 000 \$	Bordures pour rue Lussier, Hamelin et Saint-Patrice à Hôtel de Ville
67 000 \$	Glissières de sécurité
12 000 \$	Réserve pour élection
515 800 \$	

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>

N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-220 6.3. Programme d'aide à la voirie locale - projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington approuve les dépenses d'un montant de 60 901 \$ relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-221 6.4. Remboursement au fonds de roulement

ATTENDU QUE tout emprunt réalisé à même le fonds de roulement doit être remboursé audit fonds dans une période n'excédant pas dix (10) ans de la date de l'emprunt (article 9, REG 314-3) ;

ATTENDU QUE le financement pour partie d'un balai de rue (RÉS 2019-12-261), d'un camion de voirie (RÉS 2019-12-261) et d'un camion de pompier premier répondant (2022-06-111) à même le fonds de roulement de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'autoriser le remboursement du *fonds de roulement* de la municipalité conformément à sa réglementation en vigueur à titre de l'année 2022 un montant total de 16 667 \$.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-222 6.5. Embauches au poste de surveillant de patinoire pour la saison 2022-2023

CONSIDÉRANT l'ouverture imminente du centre Multi-Récréatif André Giroux ;

CONSIDÉRANT le besoin d'employé pour garder le centre opérationnel pour la saison hivernale 2022-2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- D'embaucher **Emy Riel** au poste de surveillant du Centre Multi-Récréatif ;
- D'embaucher **Émile Riel** au poste de surveillant du Centre Multi
- D'embaucher **Zachary Beauregard** au poste de surveillant du Centre Multi-Récréatif ;
- D'embaucher **Nadia Perras** au poste de surveillant du Centre Multi-Récréatif ;
- D'embaucher **Caroline Chassé** au poste de surveillant du Centre Multi-Récréatif.

D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-223 6.6. Embauche au poste de pompier

CONSIDÉRANT le *Plan de recrutement de ressources humaines* en vigueur au sein du service incendie ;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche mené par le directeur du service incendie en bonne et due forme ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'embaucher en date du 12 décembre 2022, **Monsieur Xavier Plante** à titre de Pompier ainsi que **Monsieur Jonathan Spinelli**, à titre de Pompier du Service incendie de Sherrington suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur aux conditions suivantes :

- Qu'ils établissent leur lieu de résidence sur le territoire de la municipalité de Sherrington dans les trois mois suivants l'embauche ;
- Qu'ils habitent ledit lieu de résidence de manière habituelle durant toute la durée de l'emploi, sauf autorisation explicite du conseil municipal ;
- Qu'ils satisfassent à l'enquête relative aux antécédents judiciaires ;
- Qu'ils satisfassent à une période d'essai (probation) d'un an suivant la date d'embauche.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-224 6.7. Approbation des prévisions budgétaires 2023 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2023 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 9707,00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2023 ;
- Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 9707,00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, et d'en autoriser le paiement.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>

N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-225 6.8. Adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2023

CONSIDÉRANT les avantages liés à l'adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) qui est une source de référence et d'accompagnement pour les municipalités du Québec ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) de M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que de Mme Annie Grandmont, directrice générale adjointe au coût de 1 389 \$ plus les taxes applicables, tel que prescrit par ladite association.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-226 6.9. Cotisation à la FQM

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER De renouveler l'adhésion à la Fédération des Municipalités du Québec, pour l'année 2023, pour un montant de 3 306,75 \$ plus taxes.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-227 6.10. Rapport annuel pour la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT les dispositions de la loi (article 938.1.2 Code municipal) relative à la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité doit désormais déposer au moins une fois par an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER Le dépôt du rapport annuel relatif à la réglementation municipale en matière de gestion contractuelle et de considérer que :

- Aucune modification n'a été apportée au règlement numéro 313-1 relatif à la gestion contractuelle au cours de l'année 2022 ;
- Aucune plainte ou requête n'a été adressée à la municipalité pour tout type de contrat passé au cours de l'année ;
- La municipalité a mis en application toutes les mesures prévues à sa réglementation tel que prévu par la loi et les dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-228 6.11. Appel de financement à emploi d'été Canada 2022 – initiative ÉEC (expérience d'été Canada)

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral, avec l'appel à financement « Expérience d'été Canada », offre la possibilité à des jeunes âgés de 15 à 30 ans d'acquérir une expérience de travail pertinente afin de réussir leur transition vers le marché du travail ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir des expériences de travail de qualités aux jeunes de son territoire ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'autoriser le directeur général à déposer une demande de financement au *gouvernement du Canada* pour le recrutement de jeunes pour la période estivale 2023.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-229 6.12. Fabrique Saint-Patrice – demande de don pour décorations de Noël

ATTENDU QUE les membres de l'assemblée de la Fabrique souhaitent acheter des fleurs et diverses décorations pour Noël ;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Patrice sollicite l'aide de la municipalité pour mener à bien ce projet ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER la contribuer à ce projet en leur offrant un montant de 150 \$.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-230 6.13. Fin d'emploi au sein du service des Loisirs

ATTENDU la résolution no 2021-05-125 mandatant Mme Martin pour la coordination temporaire des activités de loisirs de la municipalité ;

ATTENDU la fin de ladite mission temporaire de Mme Claudine Martin, responsable des Loisirs par intérim au sein du service des Loisirs de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER La fin d'emploi au service des loisirs de la municipalité de Mme Claudine Martin, celle-ci étant effective à compter du 11 décembre 2022 et de remercier Mme Martin pour son implication au sein de la municipalité.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-231 6.14. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour un agent de développement en loisirs avec la municipalité de Sainte-Clotilde

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Sainte-Clotilde désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour l'embauche d'une ressource responsable de développer les loisirs dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à participer au projet d'embauche d'un coordonnateur en loisirs partagé et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

- Le conseil nomme la municipalité de Sainte-Clotilde organisme responsable du projet.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-232 6.15. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour un responsable de la bibliothèque avec la municipalité de Sainte-Clotilde

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Sainte-Clotilde désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource responsable de la bibliothèque dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à participer au projet de partage d'une ressource responsable de la bibliothèque et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2022-12-233 6.16. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour un inspecteur municipal avec la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité du Village de Hemmingford

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington, du Village de Hemmingford et de Sainte-Clotilde désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à participer au projet de partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Rés. : 2022-12-234 7.1. Adoption du Règlement no 330 fixant la taxation 2023

CONSIDÉRANT QUE L'adoption du projet de loi no 155 a modifié le processus d'adoption du règlement de taxation et que l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. C-19) prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet de règlement et adopté à une séance subséquente ;

CONSIDÉRANT QUE L'avis de motion a été déposé à la séance du 14 novembre 2022 et le projet de règlement a été présenté lors de la même séance ;

ATTENDU QUE Selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Conseil peut, par règlement, déterminer qu'un débiteur peut faire un nombre plus élevé de versements en fixant la date ultime où peut être fait chaque versement postérieur au premier, la proportion du montant du compte qui doit être payé à chaque versement, sans toutefois dépasser 50 % dans le cas du premier versement, et, le cas échéant, toute autre modalité applicable à cette option de paiement, y compris l'application d'un taux d'intérêt sur les versements postérieurs au premier ;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Règlement fixant les taux de la taxe foncière, les taxes spéciales, la tarification et les compensations pour services municipaux qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2023 soit adopté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Avis de motion

7.2. Avis de motion du projet de Règlement no 254-8 relatif à rémunération des élus

AVIS DE MOTION est donné par Denis English, conseiller, en vue de l'adoption à une assemblée subséquente du règlement no 254-8 relatif à la rémunération des élus municipaux pour l'exercice 2023.

Avis de motion

7.3. Avis de motion du projet de règlement 303-1 amendant le règlement no 303 relatif aux permis et aux certificats

AVIS DE MOTION est donné par Karine Coallier, conseillère, en vue de l'adoption à une assemblée subséquente du règlement no 303-1 amendant le règlement no 303 relatif aux permis et aux certificats. Ce projet de règlement a principalement pour but d'ajuster à l'article 37 le montant des amendes en cas d'infraction.

Avis de motion

7.4. Avis de motion Projet de règlement no 331 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles

AVIS DE MOTION est donné par Réjean Cousineau, conseiller, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 23 janvier prochain, le conseil municipal aura à adopter le règlement no 331 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles. Le règlement vise à encadrer les demandes de démolitions d'immeubles sur le territoire de Saint-Patrice-de-Sherrington conformément avec la section V.0.1 du titre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19,1). Il vise d'autant plus à contrôler les démolitions d'immeubles, de protéger les immeubles cités ou à valeur patrimoniale et d'encadrer l'ensemble du processus.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de novembre 2022

Durant le mois de novembre 2022, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Lotissement	1
Rénovation de bâtiment principal	2

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de novembre 2022

- Échantillonnage d'eau usée à l'usine d'épuration et d'eau potable des centres
- Fabrication de garde-corps sur la pente à glisser au parc des loisirs
- Préparation de la patinoire, tuyau, glucol et chiller, commencer l'arrosage
- Réparation d'asphaltage rang Saint-Paul et rang Saint-Pierre Ouest
- Installation des décorations de Noël
- Installation des cabines et équipements à neige sur les véhicules
- Finition complète extérieure de l'agrandissement du garage
- Remisage des équipements d'été au parc
- Réparation d'accotement rang Saint-Louis
- Réception et mélange du sel & abrasif et stocker dans l'abri à sel
- Travaux intérieurs de la rallonge du garage
- Aménagement de la montée pour chargement de l'abrasif à côté de l'abri à sel
- Ménage de l'entrepôt
- Entretien des véhicules
- Réparation de pancarte de signalisations endommagée
- Alignement des pancartes radar
- Changement des pneus d'hiver sur les véhicules
- Enlèvement des fleurs
- Installation de la clôture coupe neige au cimetière
- Installation des tiges de délimitation pour les bordures de béton
- Repositionnement de la caméra du garage municipale
- Triage des serpuariens

Rés. : 2022-12-235 9.2. Autorisation pour appel d'offres – travaux d'asphaltage sur divers secteurs pour l'année 2023

CONSIDÉRANT le constat qu'apparaissent des dégradations majeures à différents endroits de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces dégradations sont susceptibles de causer des problèmes de sécurité sur cet axe de circulation ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'autoriser le Directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de resurfaçage sur divers secteurs de la municipalité, sans être exhaustifs, tel que le rang Saint-Pierre Ouest.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Rés. : 2022-12-236 10.1. Demande d'aide financière de l'organisme le Club de patinage artistique de Napierville

CONSIDÉRANT la sollicitation de l'organisme le Club de patinage artistique de Napierville pour une aide financière dans le cadre de ses 40 ans d'existence qui se tiendra le samedi 15 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a cette année des inscriptions en provenance de Sherrington ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'accorder une aide financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme Hockey mineur Beaujeu pour ses activités.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

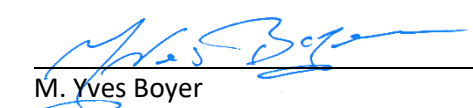
Aucun point.

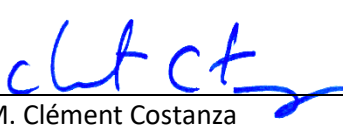
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2022-12-237 14.1. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Anthony Mangione **ET APPUYÉ PAR** Rejean Cousineau que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 12 décembre 2022 à 19 h 36.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2022.